

le mot du Maire



Pour le budget 2009, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux des 4 taxes qui alimentent le budget de la commune : la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB), la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et la taxe professionnelle (TP). Pour information, une augmentation de 1% du taux de ces 4 taxes apporterait à la commune environ 6 000 €.

Plusieurs raisons ont orienté ce choix :

1. les bases qui servent de calcul pour l'impôt ont été revalorisées par l'État de 2,5%. De ce fait, par rapport à l'année 2008 et toutes choses égales par ailleurs, nos impôts locaux augmenteront de 2,5%.

2. La situation économique est difficile pour tous et nous avons pensé que ce n'était pas le moment de prélever encore un peu plus sur le pouvoir d'achat des familles.

3. Comme pour un budget familial, il nous appartient de maîtriser nos dépenses en tenant compte des ressources dont nous disposons. C'est aussi la raison pour laquelle, cette année, nous ne ferons pas d'emprunt pour financer les investissements et la réfection indispensable de la toiture des écoles (95 000 €) sera faite en plusieurs tranches.

Et pourtant bien des arguments militaient pour une augmentation :

- par rapport aux communes voisines ou

Quel prélèvement fiscal sommes-nous prêts à accepter ?

de même importance, nous avons une fiscalité faible.

- Les dépenses qui pourraient être entreprises ne manquent pas : travaux plus importants de voirie, aménagement de locaux nouveaux en remplacement des vieux bâtiments « Scan », construction d'un gymnase, plus grand développement des chemins piétonniers, etc.

- les petites augmentations successives chaque année semblent mieux « acceptées » qu'une hausse importante.

D'autres communes ont, elles aussi, décidé cette année de ne pas augmenter leurs taux d'imposition.

En revanche nombreuses sont celles qui ont décidé, pour 2009, des hausses de plusieurs points. Elles ont pour cela leurs raisons : nouveaux investissements, frais de fonctionnement des structures en hausse, forte demande des habitants pour des services qui sont de plus en plus coûteux, projets à court ou moyen terme qui nécessiteront de nouvelles ressources et l'augmentation de la capacité d'autofinancement, etc.

Il y a, pour notre commune, un vrai débat quant à la fiscalité et aux taux d'imposition.

Que souhaitons-nous ? Quels services ? Quels équipements ?

Devons-nous continuer dans une démarche prudente, mais lente quant aux équipements souhaités par tel ou tel d'entre nous, ou accélérer et donc en prendre les moyens ?

À titre d'exemple, un 2^{ème} terrain de foot ou un tennis couvert et la construction d'un gymnase modeste ou encore une salle

d'activités et la garderie scolaire en remplacement des classes Scan correspondraient à l'équivalent d'au moins 15 points supplémentaires d'impôts (sur chacune des 4 taxes) pour faire face aux annuités d'emprunts indispensables pour la construction et à l'augmentation des frais de fonctionnement qui en résulteraient.

Chacun est à même de « mesurer » le coût des réalisations qu'il voudrait...

Dans l'immédiat nous tablons sur le développement économique de la commune, zone de l'Épine, zone de Champ fleuri II, future zone du Bois du Breuil... Faudrait-il encore que la suppression envisagée de la TP ne se solde pas par un « marché de dupe » quant à la compensation promise par l'État !

Les nouvelles constructions devraient aussi, à terme (3 à 4 ans pour le futur lotissement du Lauzai), amener des ressources complémentaires.

Mais le devenir de notre fiscalité sera aussi fonction de nos attentes, et de nos exigences. Plus de services, moins de participation de chacun dans la vie collective et ce sera à terme plus de prélèvements. Que voulons nous ?

Je reste à l'écoute de vos réactions, de vos suggestions, car c'est ensemble que nous construisons le SAINT-PAVACE de demain.



Philippe Poumailloux
Maire

le conseil Municipal Enfants

Une journée à Paris le 18 mars. La visite de l'Hôtel Matignon, en présence de notre député Dominique Le Mener, a complété une série de visites (Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Général, Préfecture) permettant aux

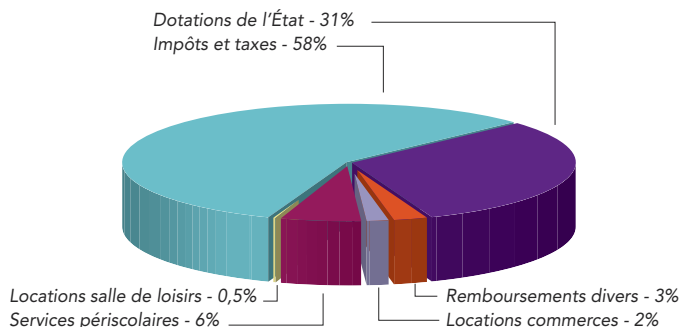
(suite en page 3)



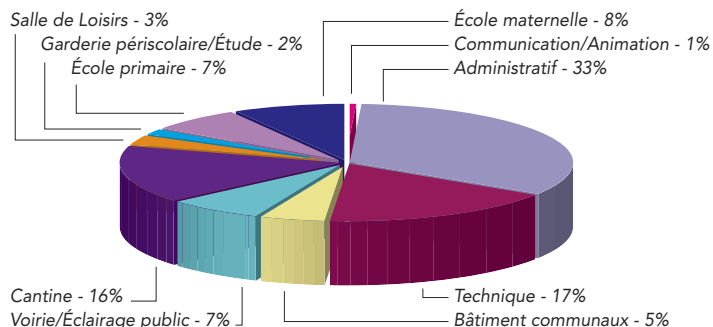
Le Conseil Municipal Jeune à Matignon

Les comptes 2008

La répartition des recettes de fonctionnement – 1 205 383 €



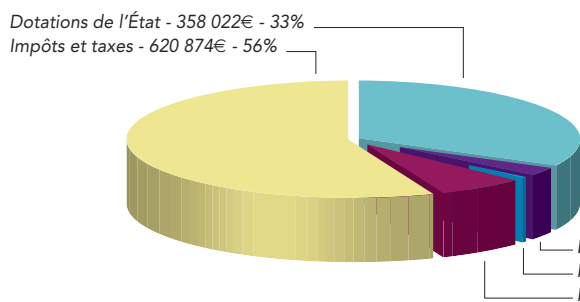
La répartition des dépenses de fonctionnement – 920 643 €



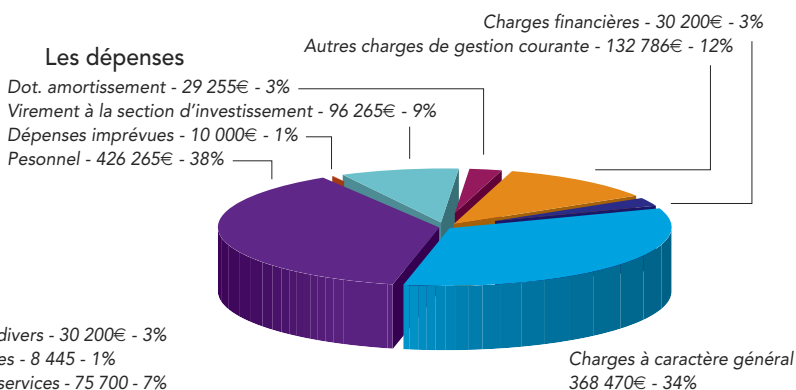
Le budget 2009

• Le budget de fonctionnement – 1 093 241 €

Les recettes

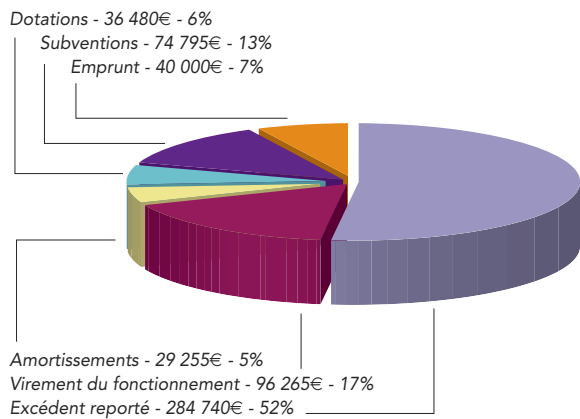


Les dépenses

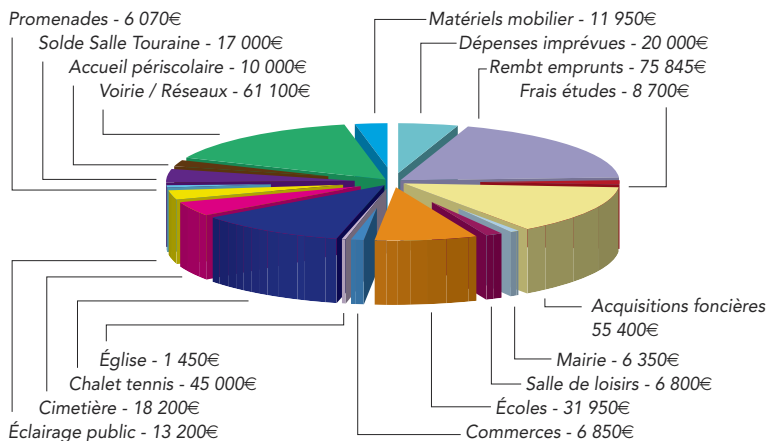


• Le budget d'investissement - 561 535 €

Les recettes



Les dépenses - 396 565 € (hors résultat reporté)



Le budget Assainissement

	Réalisé 2008	Prévisions 2009
Dépenses de fonctionnement	133 801,39	150 990,00
Recettes de fonctionnement	150 328,63	150 990,00
Dépenses d'investissement	12 997,38	127 787,00
Recettes d'investissement	128 235,08	127 787,00

Pour 2009

La redevance municipale facturée par m³ d'eau consommée sera de 1,854€. À ce tarif s'ajoute la part du fermier (actuellement 0.186/m³).

Le droit de raccordement à l'égout sera de 2 000 € environ (montant exact fixé après parution des indices de révision).

Le taux des taxes pour 2009

La bonne gestion financière de la commune nous permet de ne pas modifier, pour la troisième année consécutive, les taux des impôts communaux. La Communauté de communes n'a pas non plus augmenté ses taux.

	Commune	Communauté de communes
Taxe d'habitation	8,76%	0,45 %
Taxe foncier bâti	17,23%	0,82 %
Taxe foncier non bâti	26,06%	1,31 %
Taxe professionnelle	11,61 %	0,55 %

jeunes conseillers d'appréhender le rôle des institutions. La visite du musée des Plans-reliefs aux Invalides, sous une forme ludique, les a intéressés.



- la collecte de jouets au profit du Secours Populaire a été annoncée par des affiches-faites en séance de CME : Un jouet donné = un sourire. Elle s'est déroulée du 1^{er} avril au 31 mai et a obtenu un vif succès. Tous les commerces de la commune, l'école et le foot ont participé à cette action en devenant point de collecte.
- Les jeunes élus vont proposer de créer un parterre de fleurs devant la salle de loisirs. Avec les conseils d'un professionnel, ils reproduiraient le logo de la commune.
- Les 2 balançoires du parc à bosses et du parc Anne de la Tour qui avaient été choisies par le CME ont été posées. ▶



les travaux

Realisés :

Peinture des portes de l'église, des volets du presbytère, des pergolas devant l'école, des portes du cimetière, des volets de la mairie, des anciens vestiaires.
Carrelage de la buvette du foot.
Changement des poutres à l'entrée de la salle de loisirs.

En projet :

La 1^{ère} tranche de la toiture de l'école maternelle à restaurer pour environ 22 000 €.
À la mairie : le changement des fenêtres, de



la porte arrière et suite à un bris de glace, le remplacement de la porte d'entrée en alu et en verre.

Au cimetière : agrandissement du Jardin du Souvenir et création d'un columbarium
Au stade : chalet club house près des courts de tennis. ▶



www.numeriscopages.com :

site sur lequel vous pouvez découvrir les oiseaux de nos bords de Sarthe, photographiés par Christian Kerihuel. ▶

la voirie

Un planimètre des différents cheminements au bord de la rivière et le long de la rocade a été mis en place sur le parking du Dômé.



Rappel : Les haies empiétant sur la voie publique doivent être taillées en limite de propriété.



La promenade du « Souvenir pour la Paix » inaugurée en 2004 a marqué la première étape de ces parcours.

Tous ces chemins, pour lesquels la municipalité a souhaité conserver le nom des lieudits figurant au cadastre, constituent maintenant une promenade d'environ 5 km.



Des bancs, fabriqués par nos employés, ont été rajoutés le long des sentiers pour profiter du calme de ce site.

Pour cela, la commune a acheté les terrains ou passé des conventions avec le Conseil général et le SIDERM ; la Communauté de communes des Rives de Sarthe a financé leur aménagement.

Pour 2009 :

- l'Allée Cavalière du château des Caillères, devenue propriété de la commune, reliera la rue des Caillères à la route de Coulaines, le long du futur lotissement du Domaine du Lauzai ;



- un sentier longeant la rocade sud, chemin du Champ Caillou ;
- un autre le long du Monnet à la Belvaudière. ▶

■ Futur lotissement communal du Domaine du Lauzai

Le permis d'aménager pour 41 lots, libres de constructeur, devrait être accordé en septembre.

En plus, deux îlots à caractère social seront réalisés par Sarthe Habitat et seront proposés à la location.

Le résultat des appels d'offres pour la viabilisation permettra de définir le prix de vente des terrains. Une communication sera alors faite sur le prix du m² et sur le plan parcellaire.

Les travaux de viabilisation se feront au 4^{ème} trimestre 2009, sauf imprévus, ainsi que la mise en vente des parcelles.

Les personnes intéressées peuvent se manifester par courrier à la mairie. Elles recevront en priorité les informations dès que celles-ci pourront être communiquées.

L'emplacement du futur lotissement du Domaine du Lauzai



■ Mouvements dans notre zone d'activité de Champ Fleuri 2

- Installation du cabinet d'Avocats "LES JURISTES ASSOCIÉS DU MAINE"
- Extension de la surface de bureaux chez SGGR
- Construction des locaux de l'entreprise SANIT-ELEC



■ Développement durable : panneaux photovoltaïques

Autorisations accordées pour l'installation en toiture sur deux habitations individuelles et sur trois bâtiments industriels en zone d'activités de l'Épine.

■ Nouvelles constructions individuelles

- Le lotissement des Poiriers, rue de Normandie, va bientôt voir réaliser sa 4^{ème} et dernière construction
- Dans le secteur de Bougeance, route de Chêne de Cœur, quatre propriétés vont être

construites en 2009/2010, dossiers de permis de construire en cours.

■ Consultation du PLU, plan local d'urbanisme

Le PLU et son règlement (différent selon les secteurs de la commune) sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

- Sur rendez vous, on peut rencontrer Philippe COUSIN, adjoint chargé de l'urbanisme, les mardis et jeudis de 10 h 30 à 12 h.
- Sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr on peut consulter et éditer les différents formulaires et parcourir la nouvelle législation relative aux permis de construire (en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007).

Le lotissement des Poiriers



Rives de Sarthe

CDC

■ Succès toujours au rendez-vous des 36H de fun, une centaine d'enfants ont profité pleinement chaque jour d'un



programme alléchant. Merci aux bénévoles de chaque commune sans qui ces journées ne pourraient se dérouler.

■ Des nouveaux panneaux ont été posés aux entrées de village pour marquer notre appartenance à la Communauté de communes des Rives de Sarthe.



■ Défibrillateur

Après une formation faite aux membres des différentes associations et aux employés communaux, une trentaine de palvinéens ont appris les gestes qui sauvent, lors d'une séance offerte par la commune. Un défibrillateur financé par la Communauté de communes est posé à l'entrée de la salle des loisirs.



Un nouvel achat étant prévu au budget communal, une sensibilisation à l'utilisation de ces appareils sera programmée dans l'année.

■ Pédibus

Deuxième année d'existence pour le Pédibus qui sillonne notre village avec 3 lignes mises en place.



Ce service gratuit est assuré par des accompagnants bénévoles et ouvert à toutes les familles.

Pour la prochaine rentrée, le Pédibus attend vos enfants et de nouveaux accompagnateurs.

■ Concours des maisons illuminées

1 ^{er}	M. et Mme TREHARD	24, rue de la Charmille
2 ^{ème}	M. et Mme LEFEVRE	1, rue de la Ruchée
3 ^{ème}	M. et Mme CATOLICO	La Pointe de Riolas
4 ^{ème}	M. et Mme HERISSON	9, square de la Grange
5 ^{ème}	M. et Mme PILETTE	1, rue de la Charmille
6 ^{ème}	M. et Mme FIGUEIREDO	13, rue de la Rivière
7 ^{ème}	M. et Mme MASSON	19, rue de la Rivière
8 ^{ème}	M. et Mme BOUTTIER	55, rue de la Rivière
9 ^{ème}	M. et Mme FATOU	21, rue des Saules
10 ^{ème}	M. et Mme ENGLER	10, rue des Saules
11 ^{ème}	M. et Mme BOURGOIN	1, rue de Château
12 ^{ème}	M. et Mme BOINAIS	35, rue du Monnet
13 ^{ème}	M. et Mme ROCHON	5, rue du Champ Large
14 ^{ème}	M. et Mme GRIVEAU	3, rue de la Ruchée
15 ^{ème}	M. et Mme GONSARD	1, La Grange



DATES À RETENIR :

Dimanche 14 juin : Bric à brac.

Jeudi 25 juin, 20h30 :

Animation par la chorale Harmonia pour la fête de la musique, square de la mairie.

Dimanche 28 juin, 14h30 :

balade contée sur le thème des jardins, en présence d'un botaniste.

INFORMATION

Quelques bureaux d'écoliers anciens en bois sont en vente 70 €.

Renseignements à la mairie.

Flash info printemps 2009

Rédaction et photos : Mairie de Saint-Pavace
Conception - Impression : Imp. Numeriscann